

INFORMATIONS AUX INVESTISSEURS

Informations sur le marché boursier

Les actions avec droit de vote subalterne de BRP Inc. sont inscrites à la Bourse de Toronto sous le symbole « DOO » et sur le Nasdaq Global Select Market sous le symbole « DOOO ».

Paielements de dividendes

DATE DE CLÔTURE DES REGISTRES	DATE DE PAIEMENT	DIVIDENDE
29 mars 2019	12 avril 2019	0,10 \$
28 décembre 2018	11 janvier 2019	0,09 \$
28 septembre 2018	12 octobre 2018	0,09 \$
29 juin 2018	13 juillet 2018	0,09 \$
30 mars 2018	13 avril 2018	0,09 \$

Couverture des analystes¹

BMO Capital Markets • Canacord Genuity • CIBC World Markets • Citigroup
• Desjardins Securities • GMP Securities • Morningstar • National Bank Financial
• RBC Capital Markets • Robert W. Baird & Co. • UBS • Wells Fargo

¹ Recherches d'analyses connues de l'entreprise au 31 mars 2019.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains renseignements contenus dans la présente revue annuelle, y compris les énoncés se rapportant à nos objectifs pour l'année financière 2021 (notamment les revenus et le bénéfice normalisé par action), ainsi que d'autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques constituent des « énoncés prospectifs » au sens des lois canadiennes sur les valeurs mobilières. Les énoncés prospectifs se reconnaissent habituellement à l'emploi de termes comme « prévoir », « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis », « estimer », « perspectives », « prévisions », « projets », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. De par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. BRP met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas s'avérer et qu'en raison de la conjoncture économique, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties du rendement futur et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, qui pourraient faire en sorte que les résultats ou le rendement réels de la Société ou du secteur des sports motorisés ou marin diffèrent considérablement des perspectives ou des résultats ou du rendement futurs sous-entendus par ces énoncés. Les principales hypothèses ayant servi à formuler les énoncés prospectifs sont décrites ci-après.

MESURES NON DÉFINIES PAR LES IFRS

Le présent communiqué renvoie à certaines mesures non définies par les normes IFRS. Ces mesures ne sont pas reconnues par les normes IFRS, n'ont pas de définition normalisée prescrite par les normes IFRS et sont donc difficilement comparables à des mesures similaires présentées par d'autres sociétés. Ces mesures sont plutôt fournies à titre d'information additionnelle en complément des mesures définies par les normes IFRS, de manière à favoriser une compréhension approfondie des résultats d'exploitation de la Société du point de vue de la direction. Ainsi, ces mesures ne devraient pas être considérées de manière isolée ni en remplacement de l'analyse de l'information financière de la Société présentée en vertu des normes IFRS. La Société utilise des mesures non définies par les normes IFRS, y compris le BAIIA normalisé, le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action.

Le BAIIA normalisé est présenté afin d'aider les investisseurs à évaluer la performance financière des activités d'exploitation de la Société sur une base continue en excluant certains éléments hors trésorerie, comme la charge d'amortissement, la charge de perte de valeur et le gain ou la perte de change sur la dette à long terme libellée en dollars américains de la Société. D'autres éléments, comme les coûts de restructuration et les frais connexes à l'acquisition, pourraient également être exclus du bénéfice net lors du

Calendrier provisoire des bénéfices pour l'exercice 2020

Premier quart : Jeudi, 30 mai 2019
Deuxième quart : Jeudi, 29 août 2019
Troisième quart : Mercredi, 27 novembre 2019
Quatrième quart : Vendredi, 20 mars 2020

Actions émises en circulation

En date du 17 avril 2019, 42 541 023 actions à droit de vote subalterne et 54 101 384 actions à droit de vote multiple étaient émises et en circulation, et aucune action privilégiée n'était émise et en circulation.

Assemblée annuelle des actionnaires

La rencontre se tiendra à 11 h (heure de l'Est) le 30 mai 2019 au Centre de design et d'innovation Laurent Beaudoin, situé au 754, rue St-Joseph, Valcourt (Québec) JOE 2L0.

Demandes d'information

Les analystes, les actionnaires et les professionnels de l'investissement intéressés peuvent envoyer leurs demandes liées aux affaires à l'adresse suivante :

Service des Relations avec les investisseurs : BRP Inc., 726, rue Saint-Joseph, Valcourt (Québec) Canada JOE 2L0, T +1 (450) 532-2211, ir@brp.com

PRINCIPALES HYPOTHÈSES

La Société a formulé un certain nombre d'hypothèses économiques et de marché lors de la préparation de ses objectifs pour l'année financière 2021 y compris des hypothèses concernant la conjoncture économique des pays dans lesquels la Société exerce ses activités, la fluctuation des taux de change, la concurrence et les lois fiscales applicables aux activités de la Société. La Société suppose une croissance raisonnable dans l'industrie de stable à un niveau de pourcentage se situant dans le haut de la tranche de 1 à 10 pour cent, des gains de parts de marché modérés dans les produits toutes saisons et les produits saisonniers et une part de marché constante pour le Groupe marin. La Société suppose également que les taux d'intérêt augmentent modestement, les devises demeurent à leur niveau actuel et une inflation conforme aux attentes des banques centrales dans les pays où BRP œuvre actuellement.

En outre, de nombreux facteurs pourraient faire en sorte que les résultats, le degré d'activité, les réalisations ou le rendement réels de la Société ou les événements ou faits nouveaux à venir diffèrent considérablement de ceux exprimés ou sous-entendus par les énoncés prospectifs, notamment les facteurs suivants, dont il est question plus en détail à la rubrique « Facteurs de risque » de sa plus récente notice annuelle déposée auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (disponible à <https://sedar.com/>) et auprès du formulaire 40-F de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (disponible à www.sec.gov) ; l'incidence de conditions économiques défavorables sur les dépenses à la consommation; le fléchissement de l'acceptation sociale des produits de la Société; la fluctuation des taux de change; les niveaux d'endettement élevés; l'indisponibilité de capitaux supplémentaires; les conditions météorologiques défavorables; les fluctuations saisonnières des ventes; l'incapacité de se conformer aux lois qui portent sur la sécurité des produits, la santé, l'environnement et la pollution par le bruit; l'importance des frais fixes; l'incapacité de concessionnaires et de distributeurs d'obtenir un accès convenable à du capital; la survenance de difficultés d'approvisionnement, la résiliation ou l'interruption des ententes d'approvisionnement ou encore l'augmentation du coût des matériaux; la concurrence que subissent les gammes de produits de la Société; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de croissance;

calcul du BAIIA normalisé étant donné qu'ils sont considérés comme n'étant pas représentatifs de la performance opérationnelle de la Société. Le bénéfice net normalisé, la charge d'impôt normalisée, le taux d'imposition effectif normalisé, le bénéfice de base normalisé par action et le bénéfice dilué normalisé par action tiennent compte, en plus de la performance financière des activités d'exploitation, de l'incidence des activités d'investissement, des activités de financement et de l'impôt sur le résultat sur les résultats financiers de la Société.

La Société est d'avis que les mesures non définies par les normes IFRS constituent des mesures additionnelles importantes de la performance financière, car elles éliminent les éléments qui ont moins d'incidence sur la performance financière de la Société, faisant ainsi ressortir les tendances de ses principales activités qui pourraient ne pas être apparentes lorsque l'on se fie uniquement aux mesures financières définies par les normes IFRS. La Société est également d'avis que les analystes en valeurs mobilières, les investisseurs et les autres parties intéressées utilisent fréquemment des mesures non définies par les normes IFRS dans leur évaluation des émetteurs, dont une grande partie utilise des mesures semblables dans la présentation de ses résultats. La direction utilise aussi des mesures non définies par les normes IFRS afin de faciliter les comparaisons de la performance financière d'une période à l'autre, de préparer les budgets d'exploitation annuels, d'évaluer la capacité de la Société à satisfaire ses besoins futurs en matière de service de la dette, de dépenses d'investissement et de

Services aux actionnaires

Pour les services liés aux actionnaires, notamment le changement de nom ou d'adresse du patrimoine, les transferts d'actions, les règlements, les certificats d'actions perdus et les courriels en double, veuillez contacter l'agent des transferts à l'adresse suivante :

Computershare Investor Services Inc. : 100 University Ave., 8th Floor, Toronto, Ontario, Canada M5J 2Y1, T +1 (866) 245-4053, investorcentre.com/service

Pour de plus amples renseignements

Pour consulter l'évaluation annuelle de l'entreprise et les informations financières liées, pour en savoir davantage sur les produits, télécharger les brochures des produits ou trouver un concessionnaire, veuillez vous rendre sur le site de l'entreprise à l'adresse brp.com.

UNE VERSION ÉLECTRONIQUE DE CETTE REVUE ANNUELLE EST DISPONIBLE SUR LE SITE BRP.COM

les ventes et les activités internationales; la défaillance de systèmes de technologie de l'information ou une atteinte à la sécurité; la défaillance à maintenir des contrôles interne efficaces à l'égard de l'information financière de la Société et à produire de l'information financière fiable et dans les délais prescrits; la perte des services de hauts dirigeants ou d'employés qui possèdent une connaissance spécialisée du marché et des compétences techniques; l'incapacité à maintenir et à améliorer la réputation et les marques; une réclamation importante liée à la responsabilité du fait des produits; les réclamations liées à la garantie des produits ou les rappels de produits qui donnent lieu à des réparations ou à des remplacements importants de produits; la dépendance envers un réseau de concessionnaires et de distributeurs indépendants pour s'occuper de la distribution au détail de ses produits; l'incapacité à bien gérer les niveaux des stocks; la violation de droits de propriété intellectuelle et les litiges connexes; l'incapacité de mettre fructueusement en œuvre la stratégie de fabrication; les engagements contenus dans des accords de financement ou d'autres contrats importants; la modification des lois fiscales ou l'existence d'obligations fiscales imprévues; la détérioration des relations entretenues avec les employés; le passif des régimes de retraite; les catastrophes naturelles; la non-souscription d'une assurance convenable; la volatilité du cours des actions à droit de vote subalterne de la Société; l'exercice des activités par l'intermédiaire de filiales; l'influence importante de Beaudier inc. et 4338618 Canada inc. (ensemble le « groupe Beaudier ») et de Bain Capital Luxembourg Investments S. à r. l. (« Bain Capital »); les ventes futures d'actions de la Société par le groupe Beaudier, Bain Capital, les administrateurs, les dirigeants ou les membres de la haute direction de la Société. Ces facteurs ne constituent pas une liste exhaustive des facteurs qui peuvent avoir une incidence sur la Société; toutefois, ils doivent être étudiés attentivement.

Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué de presse sont effectués à la date de parution de ce communiqué et BRP n'a pas l'intention et décline toute obligation de mettre à jour ou de réviser les énoncés prospectifs pour tenir compte d'événements futurs ou de changements de situations ou de prévisions, sauf si elle y est tenue par les lois applicables. Si BRP décidait de mettre à jour un énoncé prospectif, il ne faudrait pas en conclure qu'elle fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé de nature prospective.

fonds de roulement, et également à titre de composante dans le calcul de la rémunération incitative à court terme des employés de la Société. Comme d'autres sociétés peuvent calculer différemment ces mesures non définies par les normes IFRS, ces paramètres ne sont pas comparables à des mesures désignées de façon semblable présentées par d'autres sociétés.

Le BAIIA normalisé s'entend du bénéfice net avant les frais financiers, les produits financiers, la charge (l'économie) d'impôt, la charge d'amortissement et les éléments normalisés. Le bénéfice net normalisé s'entend du bénéfice net avant les éléments normalisés ajustés pour tenir compte de l'incidence fiscale sur ces éléments. La charge d'impôt normalisée s'entend de la charge d'impôt ajustée pour tenir compte de l'incidence fiscale sur les éléments normalisés et pour exclure certains éléments d'impôts spécifiques. Le taux d'imposition effectif normalisé est fondé sur le bénéfice net normalisé avant la charge d'impôt normalisée. Le bénéfice normalisé par action – de base et le bénéfice normalisé par action – dilué sont respectivement calculés en divisant le bénéfice net normalisé par le nombre moyen pondéré d'actions – de base et le nombre moyen pondéré d'actions – dilué. La Société invite le lecteur à se reporter à la rubrique « Principales données financières consolidées » du rapport de gestion pour connaître les rapprochements entre le BAIIA normalisé et le bénéfice net normalisé présentés pour l'exercice financier 2019 par la Société et les mesures définies par les normes IFRS les plus directement comparables.